Vendeur	FACTURE	Client
Nom : E.A.R.L. DE GOUNET	N° 1	Nom : LAVERGNE Quentin
Adresse : Siège social : Saint-Caprais au C.S.V. de 92 079 €uros Agrée sous n° 46651 Enregistré à Cahors sous n° Vol. 836F49 B 388/10	Date : 28/02/2025	Adresse : 46250 CAZALS
N° TVA Intracommunautaire : FR TVA FR24 382 842 029		N° TVA Intracommunautaire : FR

☐ Vente / livraison intra communautaires (si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI)

☐ Vente à l'export (si oui, exonération TVA art.262 -1 du CGI)

☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☐ Elevage ☐ Abattage ☒ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
1 Reproducteur limousin	464361	797	0		2000

Total H.T. (avant RRR)	
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	2000
T.V.A. / 5,5 %	110
Prix T.T.C.	
Escompte / ____ %	
TOTAL A PAYER	2110

Paiement :
☐ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le :----------(date)
☐ escompte

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administartion Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural